

AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de
« l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de
l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **4 septembre au 2 octobre 2017** inclus (soit 4 semaines) dans la commune de MUZILLAC concernant le projet présenté par Messieurs les gérants du GAEC DE KERAMBART, dont le siège social est situé au lieu-dit : "Kérambart" 56190 MUZILLAC, en vue d'exploiter un élevage bovin devant comporter, après extension, un effectif de 265 vaches laitières à l'adresse suivante : "Kérambart" 56190 MUZILLAC, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de MUZILLAC aux jours et horaires suivants:

- *les lundis de : 9h à 12h*
- *du mardi au vendredi de : 9h à 12h et de 14h à 17h30*
- *les samedis de : 9h à 12h*

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 2 octobre 2017 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de MUZILLAC
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/unité gestion des procédures environnementales – 1 allée du Général Le Troadec BP 520 - 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr